

Privilège

par suite d'une vérification du quorum parce que les néo-démocrates ne voulaient pas agir de façon responsable, nous avons eu recours au seul moyen à notre disposition pour éviter un autre gaspillage de temps et d'argent.

M. Barrett: Vous disposez d'autres moyens.

M. Andre: Voilà encore cet ancien premier ministre provincial qui se plaint du décorum et de la façon dont fonctionne la Chambre. Je crois que vous devriez sortir votre couverture et votre oreiller et faire encore un somme.

M. Barrett: C'est bien. Vous devriez lire le Règlement.

M. Andre: On prétend essentiellement qu'entre vendredi à 17 heures et maintenant, il s'est passé quelque chose de terrible parce que la motion ne figure pas au *Feuilleton*. Des gens ne seraient pas payés et quoi encore. J'ai un précédent à rappeler à la Chambre à ce sujet. Quand le gouvernement libéral a présenté le discours du Trône, le 23 octobre 1969, il a attendu 9 jours de séance avant de passer aux subsides. Ceux-ci n'ont donc pas figuré au *Feuilleton* pendant 9 jours de séance.

Je ne me souviens pas des choses terribles qui sont arrivées durant cette période, mais étant donné qu'il ne s'écoulera même pas un jour de séance—pourvu, évidemment, que nous nous rendions aux motions aujourd'hui, sinon il y aura un jour de séance, mais qu'importe—si nous nous rendons aux motions aujourd'hui, il n'y aura même pas un jour de séance d'écoulé et il ne se sera rien passé. Alors les commentaires de Beauchesne et de Bourinot qui ont été cités montrent clairement qu'il suffit que la motion soit rétablie.

• (1600)

Nous avons le précédent antérieur où un gouvernement libéral a siégé pendant 9 jours sans inscrire une telle motion au *Feuilleton*. Ce qui est arrivé vendredi, c'est que le Parti libéral a réellement bénéficié d'une journée de quatre heures consacrée à l'opposition. Il a eu tout le temps dont il aurait disposé un jour normal s'il n'y avait pas eu toute cette histoire. Cela dit, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas expédier le reste des travaux d'aujourd'hui d'une façon ordonnée et expéditive. J'espère qu'à l'avenir nous pourrions traiter les travaux de la Chambre d'une façon plus civilisée et plus

mûre plutôt que de poursuivre cette guérilla qui ne profite à personne, selon moi.

M. le Président: Je pense que je vais me contenter d'indiquer la façon dont je vais procéder.

Le député de Kingston et les Îles a je pense une intervention à faire. Je pense que le député d'Ottawa—Vanier a parlé de son désir d'intervenir sur un élément de la discussion. Je vais l'entendre brièvement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): De façon tout à fait précise, monsieur le Président, les deux questions que je vais aborder sont tout d'abord celle des présences à la Chambre vendredi après-midi, et ensuite la recevabilité de la motion que le leader parlementaire du gouvernement affirme vouloir présenter pour rétablir l'examen des crédits figurant au *Feuilleton*.

Si on me permet de parler du premier sujet, je pense vous avoir déjà cité à ce sujet des passages de Bourinot qui concernent l'examen des crédits et la place qu'il tient dans les travaux de la Chambre. Je cite à nouveau la quatrième édition, page 415:

L'une des fins principales de la Chambre des communes est l'étude et la critique des crédits et des impôts nécessaires pour acquitter les dépenses publiques, et les comités des subsides et des voies et moyens sont les organismes parlementaires qui permettent surtout à la Chambre d'exercer ces attributions politiques et constitutionnelles.

Je répète que même si les termes ont changé et que nous n'avons plus de comité des subsides, l'étude des crédits telle qu'elle est prévue au paragraphe 81(1) du Règlement est une des principales attributions de la Chambre des communes du Canada, et cela n'a pas changé.

Ce qui se passe c'est que le gouvernement, ayant lancé l'étude des crédits pendant la session en cours, le 3 avril comme l'a dit dans son intervention mon collègue d'Ottawa—Vanier, vient de se déssaisir de cette question. Il a cafouillé sur l'élément capital des initiatives ministérielles. C'est rien moins que scandaleux, et je dirai même que c'est faire violence au travail parlementaire.

Je veux en revenir sur la situation qui existait vendredi après-midi. Votre Honneur n'ignore sûrement pas que dans la session en cours, et d'ailleurs depuis le début de la législature, je suis intervenu fréquemment à l'occasion de questions de privilège ou de rappels au Règlement pour signaler que, pendant la discussion d'initiatives ministé-